

Maisons-Alfort, le 12 octobre 2009

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à l'évaluation de la préparation TOPSIN 500 SC au regard des données complémentaires fournies

LE DIRECTEUR GENERAL

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie par la Direction générale de l'alimentation le 13 juillet 2009 d'une demande d'examen de données additionnelles au dossier d'extension d'usage majeur pour la préparation TOPSIN 500 SC, fournies par l'organisme UNILET¹ relatives au taux de recouvrement du sol par les cultures de haricots verts et de flageolets.

CONTEXTE DE LA DEMANDE

L'Afssa a examiné une demande d'extension d'usages pour la préparation fongicide TOPSIN 500 SC, à base de thiophanate-méthyl, de la société Certis Europe BV, destinée au traitement fongicide des parties aériennes des haricots, fèves, lentilles, légumineuses fourragères porte-graines, pois de conserve, pois et chicorées witloof pour la production de chicons. L'Afssa a rendu un avis défavorable le 17 avril 2009 pour le traitement fongicide des cultures de haricots et de fèves en raison d'un risque pour les vers de terre et autres macro-organismes du sol.

L'évaluation des risques pour ces organismes avait été conduite selon les documents-guides actuellement en vigueur. Les concentrations prévisibles dans le sol (PECsol) avaient été calculées en prenant en compte un coefficient d'interception de 70 % pour le haricot, comme recommandé dans le document-guide FOCUS (2000)².

EXAMEN DES DONNEES ADDITIONNELLES

De nouvelles informations sur le taux de recouvrement du sol par la culture du haricot ont été fournies par l'organisme UNILET. Des mesures réalisées en 2007 et 2008 sur 41 parcelles montrent que le taux de recouvrement du sol est en moyenne de 81 %. Ces deux années sont considérées comme des situations de pire-cas car elles ont été froides et humides, et donc peu favorables au développement de la plante. Il est considéré en première approche que ces données de recouvrement du sol sont extrapolables à des valeurs d'interception par la culture.

CONCLUSION

Compte-tenu de ces nouvelles données, les PECsol ont été recalculées sur la base d'un coefficient d'interception de 81 %. Il en résulte une PECsol maximale de 0,203 mg/kg_{sol} pour le thiophanate-méthyle.

L'évaluation des risques à long-terme, basée sur une concentration écologiquement acceptable (EAC) de 0,266 mg sa/kg_{sol}, indique un rapport toxicité/exposition (TER³) affiné de 1,31, supérieur à la valeur seuil de 1, proposée à l'annexe VI de la directive 91/414/CEE.

¹ Interprofession des légumes en conserve et surgelés

² FOCUS (2000) "FOCUS groundwater scenarios in the EU review of active substances" Report of the FOCUS Groundwater Scenarios Workgroup, EC Document Reference SANCO/321/2000 rev.2, 202pp]

³ Le TER est le rapport entre la valeur toxicologique (DL50, CL50, dose sans effet, dose la plus faible présentant un effet) et l'exposition estimée, exprimées dans la même unité. Ce rapport est comparé à un seuil défini à l'annexe VI

Le risque pour les vers de terre et autres macro-organismes du sol, pour l'utilisation sur haricots et fèves, à la dose de 2 x 800 g/ha, est donc considéré acceptable.

En conséquence, les usages de la préparation TOPSIN 500SC sur haricot et sur fève pour le traitement des parties aériennes contre la sclérotiniose sont acceptables (annexe 1)

Marc MORTUREUX

Mots clés : TOPSIN 500 SC, fongicide, thiophanate-méthyl, SC, haricot.

Annexe 1

Liste des usages proposés pour une extension d'usage majeur
de la préparation TOPSIN 500 SC

Substance	Composition de la préparation	Dose de substance active
Thiophanate-méthyl	500 g/L (41,70 % poids/poids)	800 g sa/ha/an

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Intervalle entre les applications	Délai avant récolte	Proposition d'avis
16563203 Haricot * traitement des parties aériennes * sclérotiniose	1,6 (L/ha)	2	10-15 jours	14 jours (frais) 28 jours (sec)	Favorable
Fève * traitement des parties aériennes * sclérotiniose	1,6 (L/ha)	2	10-15 jours	28 jours	Favorable
16653205 Lentille * traitement des parties aériennes * pourritures blanches et grises	1,6 (L/ha)	2	10-15 jours	28 jours	Favorable (uniquement contre les pourritures blanches)
Légumineuses fourragères porte-graines * traitement des parties aériennes * maladies à scléroties	1,6 (L/ha)	2	10-15 jours	-	Favorable
16883204 Pois de conserve * traitement des parties aériennes * sclérotiniose	1,6 (L/ha)	2	10-15 jours	14 jours	Favorable
16853205 Pois * traitement des parties aériennes * sclérotiniose (pois chiche, pois d'angole)	1,6 (L/ha)	2	10-15 jours	28 jours	Favorable
Chicorée witloof production de chicons * traitement des plants * <i>Thielaviopsis basicola</i> (pulvérisation sur collet avant forçage)	0,09 L/hL	1	-	21 jours	Défavorable